

Informations de base

2017/3020(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: Sri Lanka, Trinité-et-Tobago et Tunisie

Complétant [2013/0025\(COD\)](#)

Subject

2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers

7.30.20 Lutte contre le terrorisme

7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux

Zone géographique

Sri Lanka

Trinité-et-Tobago

Tunisie

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations complémentaires

Source

Document

Date

Commission européenne

EUR-Lex